

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Judi 08 septembre 2022**

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Date de la convocation** : Vendredi 02 septembre 2022

**Début de séance** : 18 h 16

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

### **Délégués titulaires présents (74) :**

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CALLAND Jacques ; CAPPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DE MERONA Bernard ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; ETCHEGARAY Josiane ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GUILLOT Evelyne ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; PANISSET Marilyne ; PARIS Robert ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; VACELET Jean-Marie ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne VUITTON Antoine.

1

**Délégués suppléants présents (5) :** CARDINAL Damien ; FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; GIRARDOT Michel ; JUHAN Christine.

**Excusés ayant donné pouvoir (19) :** BAILLY Jacques à COLIN Gwenaëlle ; BAILLY Thierry à GERMAIN Christophe ; BAUDIER Stéphanie à BELPERRON Pierre-Rémy ; BRIDE Frédéric à ETCHEGARAY Josiane ; CAPELLI Sophie à CAPELLI Célestin ; CHATOT Patrick à PANISSET Marilyne ; CLOSCAVET Marie-Claire à MARQUES Patrick ; DAVID Lauriane à BOURGEOIS Rachel ; DUFOUR Anne à DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUTHION Jean-Paul à CORON Nathalie ; FATON Patrice à PIETRIGA Guy ; GEAY David à LONG Grégoire ; GRAS Françoise à CALLAND Jacques ; GROSDIDIER Jean Charles à GIROD Franck ; GUERIN Jean Luc à RETORD Dominique ; HUGUES Guy à VACELET Jean Marie ; LACROIX Serge à RASSAU Jean Noël ; MOREL-BAILLY Hélène à PROST Philippe ; TISSOT Isabelle à BENIER ROLLET Claude.

**Excusés :** ARTIGUES Damien ; BELLAT Stéphane ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PERRIN Alexandre (représenté par GIRARDOT Michel) ; THOMAS Rémi (représenté par CARDINAL Damien).

**Absents :** BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Laurence ; BIN Richard ; CIOE Bruno ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; FIEUX Henri-Didier ; LAMARD Philippe ; MORISSEAU Gilles ; PAGET Jean-Marie ; PRELY Fabrice ; ROZEK Evelyne.

**Secrétaire de séance :** BUCHOT Jean-Yves

*Le quorum est atteint avec 74 délégués titulaires et 5 délégués suppléants présents pour 98 suffrages exprimés (19 pouvoirs ont été donnés), soit 18 absents pour ce conseil.*

1. [CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Adoption du compte rendu du Conseil Communautaire du 08 juin 2022](#)

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER le compte rendu de séance du Conseil communautaire du 08 juin 2022.**

*La proposition est mise au vote :  
Résultats : **98 votants – 98 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

2. [CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Président](#)

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE PRENDRE ACTE** de l'exercice de ses délégations.

*La proposition est mise au vote :  
Résultats : **98 votants – 98 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

3. [CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Bureau](#)

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE PRENDRE ACTE** de l'exercice de ses délégations par le Bureau.

*La proposition est mise au vote :  
Résultats : **98 votants – 98 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

2

4. [ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Révision des statuts de la Régie de Vouglans](#)

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE MODIFIER** les statuts de la Régie de Vouglans.

**DE VALIDER** les nouveaux statuts de la Régie de Vouglans.

**DE LUI DEMANDER** de transmettre ces nouveaux statuts à la Régie de Vouglans ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Jura.

*La proposition est mise au vote :  
Résultats : **98 votants – 98 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

5. [ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Convention entre Terre d'Émeraude Communauté et la Régie de Vouglans](#)

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** les termes de la convention à intervenir entre Terre d'Émeraude Communauté et la Régie de Vouglans.

**D'ETRE AUTORISÉ** à signer ladite convention ainsi que tout avenant après avis du Bureau Communautaire.

*La proposition est mise au vote :  
Résultats : **98 votants – 98 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

6. [POLICE INTERCOMMUNALE – Convention de coordination entre la Police Intercommunale et les Forces de Sécurité de l'Etat](#)

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE PRENDRE ACTE** de la nécessité de signer une convention de coordination entre la Police Intercommunale et les forces de sécurité de l'Etat compte tenu de l'effectif de la police intercommunale ;

**D'APPROUVER** les termes de la convention de coordination ;

**D'ETRE AUTORISÉ** à signer cette convention ainsi que tout avenant après avis du Bureau Communautaire

**19 h 45 : Départ de Serge LACROIX, pouvoir donné à Jean-Noël RASSAU**

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : **98 votants – 88 pour – 0 contre – 10 abstentions***

7. [DOMAINES ET PATRIMOINE : Vente d'un tènement : Parcelle cadastrée AH 54 à Moirans en Montagne.](#)

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE CEDER à M. Louis ASTIER** ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, domicilié 32 rue Roussin – 39260 Moirans-en-Montagne, **la maison située 3, rue du Moulin – 39260 Moirans-en-Montagne**, sur la parcelle cadastrée **AH54** d'une superficie d'environ **1 110m<sup>2</sup>**.

**DE CHARGER** l'étude JURISNOTAIRES, notaires à Orgelet de rédiger l'acte notarié, étant précisé que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur,

**D'ETRE AUTORISÉ** ou un de ses représentants désigné par procuration à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DE DIRE** que les recettes et dépenses sont inscrites au budget 2022.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : **98 votants – 98 pour – 0 contre – 0 abstentions***

8. [Taux de fiscalité 2023](#)

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPLIQUER** une augmentation fiscale pour l'année 2023 sur le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur le taux de cotisation foncière des entreprises,

**DE NE PAS APPLIQUER** d'augmentation fiscale pour l'année 2023 et de maintenir le taux voté en 2022 sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

**D'APPROUVER** les taux 2023 suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 8,66% sur une durée de lissage initiale de 12 ans,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16,32% sur une durée de lissage initiale de 12 ans,
- Taux de Cotisation foncière des entreprises : 23,55% sur une durée de lissage initiale de 8 ans.

**DE PRECISER** que ces taux pourraient faire l'objet d'une révision au moment du vote du budget 2023 si la situation économique devait encore se dégrader,

**D'ETRE AUTORISÉ** à signer tout acte relatif à cette décision.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 98 votants – 96 pour - 1 contre - 1 abstention*

9. [Rapport de la CLECT du 23 juin 2022](#)

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE PRENDRE ACTE** du rapport de la Commission Locale des Charges Transférées approuvé en date du 23 juin 2022,

**D'ETRE AUTORISÉ** à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 98 votants – 98 pour - 0 contre - 0 abstentions*

10. [Cession du véhicule JuraTic à l'association ADAPEMONT](#)

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE METTRE** en vente le véhicule dénommé Jura Tic appartenant à Terre d'Émeraude Communauté,

**D'APPROUVER** la cession de ce véhicule pour un montant de 2 000 € à l'association ADAPEMONT,

**D'ETRE AUTORISÉ** à signer tout acte relatif à cette décision.

**20 h 25 : Jean-Noël RASSAU ne prend pas part au vote**

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstentions*

11. [Règlement d'attribution de fonds de concours d'investissement aux communes](#)

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** le règlement d'attribution de fonds de concours d'investissement aux communes, joint en annexe,

**D'ETRE AUTORISÉ** à signer tout acte relatif à cette décision.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 98 votants – 98 pour - 0 contre - 0 abstentions*

12. [Attribution de fonds de concours d'investissement 2022 aux communes](#)

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** conformément au règlement adopté, les attributions des fonds de concours d'investissement aux communes, suivantes :

Commune	Projet	Montant HT du projet	Montant du fonds de concours attribué
Châtillon	Travaux de gros œuvre pour l'espace communal ouvert	14 628,10 €	3 291,32 €

La Chailleuse	Réhabilitation et mise aux normes sécurité de l'ancienne mairie de St-Laurent-La-Roche	369 645,22 €	10 000,00 €
Courbette	Travaux de réfection de la toiture de la mairie	15 333,72 €	2 096,90 €
Chevrotaine	Travaux de rénovation de l'éclairage public	5 388,00 €	1 077,60 €
Charchilla	Création de 2 appartements communaux BBC	260 062,89 €	10 000,00 €
Lect	Travaux sur le réseau d'eau	802 348,47 €	10 000,00 €
Maisod	Travaux Hôtel Restaurant 'Le Relais du Lac' – Aménagement intérieur et d'amélioration énergétique et thermique	864 963,00 €	10 000,00 €
Doucier	Création d'un city park, de jeux ludiques et d'un terrain de pétanque	127 539,66 €	10 000,00 €
Châtel de Joux	Réfection de l'étanchéité du réservoir d'eau potable	32 760,00 €	6 552,00 €
Bonlieu	Sécurisation et régulation d'accès des véhicules au parking du saut de la Forge	12 050,00 €	2 518,65 €
Montcusel	Rénovation de la route de Nézan	166 202,05 €	10 000,00 €
<b>Total des fonds de concours attribués</b>			<b>75 536,47 €</b>

Des conventions d'attribution de ces fonds de concours d'investissement seront rédigées et signées avec chaque commune.

Le montant de ces fonds de concours d'investissement sera révisé selon le plan de financement définitif de réalisation des travaux.

Les crédits de ces fonds de concours sont inscrits au budget principal en section d'investissement au compte 2041412.

**D'ETRE AUTORISÉ** à signer tout acte relatif à cette décision.

5

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 98 votants – 98 pour – 0 contre – 0 abstentions*

### 13. Fixation des durées d'amortissement – Budget Musée du Jouet

#### LE PRESIDENT PROPOSE :

**D'APPROUVER** l'application de ces durées d'amortissement au sein du Budget annexe Musée du Jouet de la collectivité,

**DE PRECISER** que chaque étude non suivie de réalisation sera mise en amortissement au vu d'une décision par délibération,

**DE PRECISER** que la collectivité décide d'amortir toutes les subventions ou participations versées à d'autres collectivités ou à des opérateurs privés en 1 an et de procéder systématiquement à la neutralisation de l'amortissement. Cette neutralisation se justifie dans la mesure où les biens financés par ces subventions ne sont pas amenés à être inscrits à l'actif de la collectivité,

**D'AMORTIR** les biens de faible valeur soit d'une valeur égale ou inférieure à 500 € sur une durée de 1 an,

**DE PRECISER** que les biens mis à disposition s'amortiront par catégorie sur la même durée que les biens non mis à disposition,

**DE PRÉCISER** que l'amortissement des subventions reprises au compte de résultat se calquera sur la durée de d'amortissement de l'équipement afférent.

**D'ÊTRE AUTORISÉ** à signer tout acte afférent à cette décision.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 98 votants – 98 pour - 0 contre - 0 abstentions*

#### **14. Reprise de provision 2019 – Indemnité d'éviction du Bail commercial du Relais des Cascades**

##### **LE PRÉSIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** la reprise de la provision pour risques pour un montant de 100 000 €, et de l'imputer au compte 7815 du budget principal,

**D'ÊTRE AUTORISÉ** à signer tout acte relatif à cette décision.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 98 votants – 98 pour - 0 contre - 0 abstentions*

#### **15. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023**

##### **LE PRÉSIDENT PROPOSE :**

**D'AUTORISER** le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 du budget primitif et des budgets annexes de Terre d'Émeraude Communauté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

**D'ÊTRE AUTORISÉ** à signer tout acte relatif à cette décision.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 98 votants – 98 pour - 0 contre - 0 abstentions*

6

#### **16 Garantie d'emprunt à la régie de Vouglans**

##### **LE PRÉSIDENT PROPOSE :**

**D'ACCORDER** à la régie de Vouglans sa garantie pour les remboursements d'un emprunt de 500 000,00 € contracté auprès du Crédit Mutuel. Ce prêt étant destiné à financer les investissements relatifs à la phase 1 du camping du surchauffant. Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant = 500 000,00 €

Durée du prêt = 20 ans

Echéance = Trimestrielle

Taux d'intérêt actuariel annuel = 1 ,60%

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, Terre d'Émeraude Communauté s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande du Crédit Mutuel adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Terre d'Émeraude Communauté s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**D'ÊTRE AUTORISÉ** à signer tout acte relatif à cette décision.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 98 votants – 98 pour – 0 contre – 0 abstentions*

**17. Budget Annexe Assainissement – Décision modificative n°1**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE VOTER** la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous et référencée dans la décision modificative n°1 annexée,

<b>Fonctionnement</b>	
<b>Dépenses</b>	
D – 6061 - Fournitures non stockables	7 914,00 €
D – 6062 - Produits de traitement	14 500,00 €
D – 6063 – Fournitures d'entretien et de petit équipement	-1840,00 €
D – 6227 – Frais d'actes et de contentieux	-4 000,00 €
D – 701249 – Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	-3 160,00 €
D – 6531 – Indemnités	1 100,00 €
D - 678- Autres charges exceptionnelles	72 600,00 €
<b>D - Total</b>	<b>87 114,00 €</b>
<b>Recettes</b>	
R – 7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	87 114,00 €
<b>R - Total</b>	<b>87 114,00 €</b>

7

**D'ETRE AUTORISÉ** à signer tout acte relatif à cette décision.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 98 votants – 98 pour – 0 contre – 0 abstentions*

**18. Budget Annexe SPANC – Décision modificative n°1**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE VOTER** la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous et référencée dans la décision modificative n°1 annexée,

<b>Fonctionnement</b>	
<b>Dépenses</b>	
D – 6227 - Frais d'actes et de contentieux	- 1 500,00 €
D – 6231 – Annonces et insertions	- 100 ,00 €
D – 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement	8 100,00 €
D – 022 – Dépenses imprévues	-3 000,00 €
D – 6531 – Indemnités	-2 500,00 €
D – 6541 – Créances admises en non-valeur	-500,00 €

D - 6542 - Créances éteintes	-500,00 €
<b>D - Total</b>	<b>0,00 €</b>

**D'ETRE AUTORISÉ** à signer tout acte relatif à cette décision.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 98 votants - 98 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**19. Budget Annexe Chaufferie Bois – Décision modificative n°1**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE VOTER** la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous et référencée dans la décision modificative n°1 annexée,

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
D - 61528 - Entretien et réparations autres biens immobiliers	-6 600,00 €	D - 2181 - Installations générales, agencements, et aménagements divers	6 600,00 €
D - 023 - Virement à la section d'investissement	6 600,00 €		
<b>D - Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>D - Total</b>	<b>6 600,00 €</b>
Recettes		Recettes	
		R - 021 - Virement de la section d'exploitation	6 600,00 €
<b>R - Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>R - Total</b>	<b>6 600,00 €</b>

8

**D'ETRE AUTORISÉ** à signer tout acte relatif à cette décision.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 98 votants - 98 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**20 h 34 : Départ de Madame REYDELLET DELORME Emmanuelle**

**20. Acquisition d'une parcelle sur la commune de LA CHAILLEUSE à Essia suite à la construction d'une station d'épuration**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'ACQUERIR** la parcelle cadastrée 215 B n°627 à Mr André VERNIER d'une superficie de 2659 m<sup>2</sup>.

**D'ETRE AUTORISÉ** à signer l'acte d'acquisition notarié pour 664,75 € HT (hors frais de notaire) et de déléguer la signature à Monsieur Le Vice-Président en charge de la gestion de l'eau, de la biodiversité et des ressources naturelles en cas d'empêchement ;



*La proposition est mise au vote :*  
Résultats : **97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions**

**21. Désignation d'un Représentant au sein du Comité Départemental du Tourisme**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE DESIGNER** M. Hervé REVOL comme représentant de Terre d'Émeraude Communauté,

**DE DIRE** que M. Hervé REVOL a déclaré accepter le mandat qui lui est confié,

**DE SE CHARGER** de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**20 h 40 : Hervé REVOL ne prend pas part au vote**

*La proposition est mise au vote :*  
Résultats : **96 votants - 96 pour - 0 contre - 0 abstentions**

**22. Indemnité Vice-Président SPL Terre d'Émeraude Tourisme**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'ACCEPTER** l'attribution, par Terre d'Émeraude Tourisme, d'une indemnité fixe mensuelle de 150 euros (sur douze mois) à Monsieur Hervé REVOL, Vice-Président de la SPL pour la mission de représentation de la société auprès des partenaires institutionnels et médiatiques

**DE DIRE** que M. Hervé REVOL a déclaré accepter la mission qui lui est confiée

**DE SE CHARGER** de signer tous les documents relatifs à ce dossier

**20 h 41 : Hervé REVOL ne prend pas part au vote**

*La proposition est mise au vote :*  
Résultats : **96 votants - 96 pour - 0 contre - 0 abstentions**

**23. Demande de subventions – Etude de fréquentation Opération Grand Site Vallée du Hérisson – Plateau des 7 Lacs**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** le plan de financement de l'étude de fréquentation sur le périmètre du futur Grand Site de France.

Dépenses HT		Recettes HT	
Etude de fréquentation avec Avant-Projet Sommaire	86 800€	Etat	43 400€
		Banque des Territoires	23 400€
		Conseil Régional	20 000€
Total HT	<b>86 800€</b>	Total HT	<b>86 800€</b>

**DE DIRE** que Terre d'Émeraude Communauté portera cette étude ;

**DE SOLLICITER** les subventions auprès des différents partenaires ;

**DE SE CHARGER** de lancer les appels d'offres et de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

*La proposition est mise au vote :  
Résultats : 97 votants - 97 pour - 0 contre - 0 abstentions*

#### **24. Commercialisation des chalets d'Uxelles**

**20 h 48 : Départ de M. Bernard DE MERONA**

##### **LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'APPROUVER** la mise en location des 15 chalets propriété de la collectivité à Uxelles à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

**DE FIXER** les tarifs comme suit :

*Si location à la semaine ou à la quinzaine :*

- Tarif mai-juin-septembre : 375,00 € HT (**450.00 € TTC**)
- Tarif à la semaine en haute saison (juillet – août) : 583,33 € HT (**700 € TTC**)
- Tarif octobre-novembre-décembre-janvier-février-mars-avril : 416, 67€ HT (**500€ TTC**)
- Tarif à la quinzaine mai-juin-septembre : 666, 67 € HT (**800€ TTC**)
- Tarif à la quinzaine en haute saison (juillet – août) : 1 083, 33 € HT (**1 300€ TTC**)
- Tarif à la quinzaine octobre-novembre-décembre-janvier-février-mars-avril : 750 € HT (**900€ TTC**)

*Si location à la nuitée :*

- Tarif à la nuitée en semaine : 62, 50 € HT (**75 euros TTC**)
- Tarif à la nuitée le week-end, ponts et jours fériés : 83, 33 € HT (**100 euros TTC**)

*Si animal :*

- Tarif fixe : 54, 17 € HT (**65 euros TTC**)

*Frais optionnels :*

Forfait ménage : 54, 17€ HT (**65 euros TTC**)

*Cautions :*

Montant de la caution dégradation/casse : 300 euros

Montant de la caution ménage : 65 euros

Il est précisé que la taxe de séjour est en supplément de ces tarifs.

**DE FIXER** les prix des équipements, biens, mobiliers loués (par type de bien non assujetti), en cas de perte, casse ou dégradation, selon la liste annexée. La caution sera restituée contre remise de la somme correspondante au prix des dommages causés.

**D'APPROUVER** les conditions de la convention à intervenir avec le Comité Départemental du Tourisme pour la commercialisation de ces hébergements.

**DE DIRE** que les recettes et les dépenses seront inscrites au budget annexe Uxelles

**DE SOUSCRIRE** un contrat d'assurance pour la location des 15 hébergements

**DE SE CHARGER** de contractualiser avec différents partenaires pour commercialiser ces hébergements et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

**DE DIRE** que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2022-051 du 6 avril 2022

*La proposition est mise au vote :  
Résultats : 96 votants - 96 pour - 0 contre - 0 abstentions*

#### **25. ZAE VAL SURAN - vente parcelle AB 320 B**

##### **LE PRESIDENT PROPOSE :**

**D'ANNULER** la délibération en date du 16 décembre 2021 décidant de vendre la parcelle AB 320 B à la société DAM PAYSAGE,

**DE CÉDER** à la SCI TELLA IMMO représentée par Monsieur Eric TELLA, ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait et domiciliée 1 rue des PERRIERES 39320 GIGNY, un terrain à bâtir de 1 791m<sup>2</sup> sur la commune de Val Suran, parcelle cadastrée AB 320 B d'une superficie de 1 791m<sup>2</sup>, pour un montant de 2,50€HT le m<sup>2</sup> soit 4 477,50€ HT (5 373€ TTC)

**DE PRÉCISER** que l'acquéreur aura l'obligation de construire dans un délai de 3 ans (bâtiment de production et de stockage)

**DE CHARGER** Maître Meynial-Desmare, notaire à Arinthod de rédiger l'acte notarié, précisant que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,

**D'ÊTRE AUTORISÉ** ou un de ses représentants désigné par procuration à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DE DIRE** que les recettes seront inscrites au budget 2022.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 96 votants - 96 pour - 0 contre - 0 abstentions*

#### **26. ZAE EN BERIA : Transfert d'une parcelle ZA 39 à Clairvaux-Les-Lacs**

##### **LE PRÉSIDENT PROPOSE :**

**D'ACCEPTER** la cession de la parcelle ZA39 d'une surface de 2ha 67ca 20a située sur la Commune de Clairvaux-Les-Lacs le long de la route D678, à l'euro symbolique,

**DE CHARGER** l'étude Jurisnotaires, notaires à Orgelet de rédiger l'acte notarié, précisant que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,

**DE SE CHARGER** ou un de ses représentants désigné par procuration de signer les documents relatifs à cette cession.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 96 votants - 96 pour - 0 contre - 0 abstentions*

#### **27. ZAE LE Vernois : rétrocession de la parcelle ZE 115 portée par l'EPF à Orgelet**

##### **LE PRÉSIDENT PROPOSE :**

**D'ACCEPTER** la vente de la parcelle ZE 115 portée par l'EPF à la société PIQUAND TP

**DE DEMANDER** à l'EPF la rétrocession des biens en portage aux prix et conditions visés ci-dessus au profit de la société PIQUAND TP

**DE SE CHARGER** ou un de ses représentants de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**DE DIRE** que les recettes seront inscrites au budget 2022.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 96 votants - 96 pour - 0 contre - 0 abstentions*

## 28. BOIS – Tarifs vente énergie au 01/10/2022

### **LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE FIXER** le tarif de vente d'énergie issue de la chaufferie bois à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2022 comme suit :

- Part fixe liée à la puissance souscrite R2 : 46,87 € par KW souscrit et par an
- Part variable liée à la consommation R1 : 67,04 € par MWH consommé.

**DE PRENDRE ACTE** que l'énergie bois sera facturée aux abonnés avec le taux de TVA en vigueur à la date d'émission des factures.

**DE PRENDRE ACTE** que les modalités de facturation sont définies dans le règlement de service établi entre Terre d'Émeraude Communauté et l'abonné au réseau d'énergie.

**DE SE CHARGER** de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

*La proposition est mise au vote :*  
*Résultats : 96 votants - 96 pour - 0 contre - 0 abstentions*

## 29. CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL – Comité de suivi

### **LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE DESIGNER**, pour siéger au sein du Comité de suivi du Contrat d'Objectifs Territorial de Terre d'Émeraude Communauté :

- Philippe PROST, Président de Terre d'Émeraude Communauté ;
- Jean-Paul DUTHION, Vice-président « Environnement, transition écologique et énergétique » ;
- Grégoire LONG, Vice-président « Attractivité économique et emploi » ;
- Frank STEYAERT, Vice-président « Tourisme et aménagement du territoire » ;
- Franck GIROD, Vice-président « Gestion de l'eau et des ressources naturelles, biodiversité » ;
- Jean-Yves-BUCHOT, Vice-président « Déchets, travaux et infrastructures » ;
- Christelle DEPARIS-VINCENT, Vice-présidente « Urbanisme et cadre de vie » ;
- Dominique BANDERIER, Denis BARIOD, Rémy BELPERRON, Michel BLASER, Jean Robert BONDIER, Catherine DEVAUX, Jean-Jacques FAGUET, Olivier GAMBÉY, Guillaume PORCHERON, Jean-Noël RASSAU, Jean Pierre RIQUOIS, Membres de la commission « transition énergétique » de Terre d'Émeraude Communauté ;

**D'IDENTIFIER**, comme agent(s) référent(s) du Contrat d'Objectifs Territorial de Terre d'Émeraude Communauté :

- la Directrice Générale des Services de Terre d'Émeraude Communauté ;
- les Chefs de service de Terre Émeraude Communauté en charge de l'environnement, du développement économique, des services techniques et des déchets ;
- la Chargée de mission transition énergétique de Terre d'Émeraude Communauté ;
- la Directeur du PETR du Pays Lédonien ;
- la Chargée de mission Transition écologique/COT du Pays Lédonien.

**DE CHARGER** Monsieur le vice-Président en charge de l'environnement, de la transition écologique et énergétique, Jean-Paul DUTHION, de suivre ce dossier,

**D'ÊTRE AUTORISÉ** à engager les démarches et signer tout acte relatif à ce projet, ainsi que tout avenant après avis du bureau.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 96 votants - 96 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**30. NATURA 2000 – Actualisation de la cartographie des habitats ouverts du site Natura « Petite Montagne du Jura »**

**LE PRESIDENT PROPOSE :**

**DE POURSUIVRE** l'actualisation de la cartographie des milieux ouverts engagée sur le site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura »,

**D'APPROUVER** le budget prévisionnel relatif à l'étude « Actualisation de la cartographie des milieux ouverts » pour un montant prévisionnel de 60 000 euros et le plan de financement correspondant :

<b>DEPENSES prévisionnelles TTC</b>		<b>RECETTES prévisionnelles TTC</b>	
Prestations	60 000 €	Subvention Europe (63%)	37 800 €
		Subvention État (37%)	22 200 €
<b>Total</b>	<b>60 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>60 000 €</b>

**D'AUTORISER** le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation de cette étude, dont la mise en œuvre effective sera conditionnée à l'obtention des subventions correspondantes,

**DE SOLLICITER** des partenaires financiers, Europe et État, les aides financières à leur taux maximal,

**De CHARGER** Monsieur le vice-Président en charge de la biodiversité, de la gestion de l'eau et des ressources naturelles, Monsieur Franck GIROD et le délégué communautaire en charge de Natura 2000, Monsieur Jean-Noël RASSAU, de suivre ce dossier,

**D'ÊTRE AUTORISÉ** à engager les démarches et signer tout acte relatif à ce projet, ainsi que tout avenant après avis du bureau.

*La proposition est mise au vote :*

*Résultats : 96 votants - 96 pour - 0 contre - 0 abstentions*

**Fin de séance : 21 h 14**

**Pièces jointes :**

- *Présentation PowerPoint Budget 2022 : Les leviers possibles pour un avenir « piloté »*
- *Document Gendarmerie Nationale : Diagnostic local de sécurité  
Diagnostic vidéoprotection*